

CE CERTIFICAT ATTESTE

QUE L'ÉTABLISSEMENT TITULAIRE de qualification(s) « Reconnue(s) Garant de l'Environnement » :

- dispose d'un ou plusieurs responsables techniques ayant justifié de ses compétences par une formation qualifiante ou diplômante incluant un contrôle de connaissances ;
- s'est soumis à un contrôle de réalisation sur chantier ayant pour objectif d'évaluer la conformité aux règles de l'art des travaux réalisés ;

La (ou les) qualification(s) « Reconnue(s) Garant de l'Environnement » répondent aux exigences de la norme NF X50-091 qui régit l'activité et le fonctionnement des organismes de qualification, une raison supplémentaire pour ne retenir, dans vos sélections et projets, que des entreprises titulaires d'un certificat de qualification professionnelle en cours de validité.

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (H.T)	CLASSIFICATION
Moins de 225 k€	CA 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4
de 1,35 M€ à 2,25 M€	CA 5
de 2,25 M€ à 5,50 M€	CA 6
de 5,50 M€ à 11 M€	CA 7
de 11 M€ à 22 M€	CA 8
de 22 M€ à 55 M€	CA 9
de 55 M€ à 110 M€	CA 10
plus de 110 M€	CA 11

EFFECTIF MOYEN ANNUEL	CLASSIFICATION
1 à 5	EFF 1
6 à 20	EFF 2
21 à 50	EFF 3
51 à 100	EFF 4
101 à 300	EFF 5
Plus de 300	EFF 6



Association loi 1901
55, avenue Kleber
75784 Paris Cedex 16
www.qualibat.com

Version 01 - 2017

CE CERTIFICAT ATTESTE

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS recueillies et contrôlées sur l'établissement. Il garantit pour la (ou les) activité(s) dans laquelle ou lesquelles il a été qualifié :

- qu'il est en règle avec les organismes fiscaux et sociaux ;
- qu'il est assuré en responsabilité travaux et en responsabilité civile professionnelle ;
- qu'il a fourni sur l'exercice précédent des données concernant son effectif en personnel et son chiffre d'affaires global hors taxes permettant d'évaluer son aptitude financière et de vérifier sa capacité propre à mener les travaux qui lui sont confiés ;

**À JOUR DE SES
ASSURANCES**

- qu'il a démontré son savoir-faire sur des chantiers similaires et justifié de moyens en matériel adaptés permettant de lui reconnaître une capacité technique matérialisée par un numéro de qualification à quatre chiffres ;
- qu'il dispose de moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle il est qualifié.

Sur le certificat est, par ailleurs, mentionnée la date d'attribution de la qualification ou de son plus récent renouvellement.

Dans la mesure où l'établissement a mis en place une démarche

**FORTE DE SES
RESSOURCES
HUMAINES**

qualité ou environnementale certifiée par Qualibat, la certification de son système de management figure sur le certificat.

**MAÎTRISE DU
SAVOIR-FAIRE**

**CERTIFICAT
QUALIBAT**



Version 01 - 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL (H.T)	CLASSIFICATION	EFFECTIF MOYEN ANNUEL	CLASSIFICATION
Moins de 225 k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,35 M€ à 2,25 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,25 M€ à 5,50 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 5,50 M€ à 11 M€	CA 7		
de 11 M€ à 22 M€	CA 8		
de 22 M€ à 55 M€	CA 9		
de 55 M€ à 110 M€	CA 10		
plus de 110 M€	CA 11		



Association loi 1901
55, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
www.qualibat.com